

C O M M U N I Q U E

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme porte à la connaissance des autorités politiques et administratives ainsi que des populations que les audiences foraines de rattrapage décidées par la 3^{ème} réunion du CPC se dérouleront du 27 août au 12 septembre 2008.

A cette fin, 50 équipes constituées sur la base des tribunaux de Première Instance et leurs sections détachées seront déployées sur le terrain.

Le Garde des Sceaux précise que seules sont concernées les localités n'ayant pas été prises en compte ou ayant été insuffisamment prises en compte lors de la précédente opération d'audiences foraines.

Les sites devant abriter ces audiences foraines seront déterminés, en concertation, par les autorités politiques et administratives, et portés à la connaissance de la direction du Projet Audiences Foraines et Reconstitution des Registres de l'Etat Civil sise au Bloc Ministériel.

Les requérants sont invités à prendre toutes les dispositions pour se rendre au lieu choisi pour abriter le tribunal forain de la juridiction de leur lieu de naissance.

Fait à Abidjan, le 18 août 2008

Le Chef de Service Communication

Aboubakar TOTO OUATTARA